



EUROMINIATURES 2012, 26,27 et 28 mai 2012
E-mail : secretaire@arpfam.com www.arpfam.com
Correspondance à J.-P. Schulé, Sentier de la Vignette 3
CH 1530 Payerne Tél. 41 26 660 38 48 Port. 41 79 417 417 7
Fax 41 26 660 38 48

**Aux commerces, organismes, musées,
associations, clubs, collectionneurs et
personnes intéressées à la figurine, aux
réseaux ferroviaires et à l'art miniature**

JPS

CH 1530 Payerne, décembre 2011

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous remettre en annexe une documentation relative à

**« Eurominiatures 2012 »
8^{ème} foire-exposition de figurines, de maquettes et de réseaux ferroviaires en Suisse.**

Cette manifestation est maintenant bien ancrée dans les calendriers spécialisés. **Elle se déroulera les 26, 27 et 28 mai 2012** (week-end de Pentecôte) ; elle accueillera entre autres les pompiers comme hôte d'honneur ainsi qu'une exceptionnelle présentation en LEGO.

Nous serions très heureux de vous compter parmi les participants et le cas échéant, nous vous prions de bien vouloir nous retourner les documents d'inscription ci-joints dans les meilleurs délais, **mais au plus tard pour le 1er mars 2012.**

A la réception de votre inscription, nous vous adresserons :

- les instructions concernant la douane pour les participants étrangers ;
- La feuille de commande pour les repas du samedi, dimanche et lundi ainsi que pour la *fondue chinoise* du dimanche soir.
- le formulaire pour la réservation de votre logement.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement et, en espérant avoir le plaisir de vous accueillir à Payerne, nous vous prions de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

« Eurominiatures 2012 »

Le secrétaire général

Le président :

J.-P. Schulé

F. Durniat

Annexe : 1 dossier

« Eurominiatures 2012 »

« **Eurominiatures 2012** » est la huitième foire-exposition de figurines, maquettes, miniatures et réseaux ferroviaires en Suisse. Elle se déroulera les 26, 27 et 28 mai 2012 dans la Halle des Fêtes de Payerne, sur une surface adaptée au nombre d'exposants, pouvant atteindre quelque 3'000 m².

Elle est organisée par l'**Association Romande pour la Promotion de la Figurine et de l'Art miniature (ARPFAM)**, formée de représentants de clubs de figurinistes, maquettistes ainsi que de collectionneurs.

Elle comprendra plusieurs secteurs destinés :

- aux artisans, commerçants et créateurs spécialisés dans la figurine, la maquette et l'art miniature en général ;
- au concours « Général Jomini », concours international de figurines et de maquettes ;
- aux, musées, monuments historiques et autres exposants concernés par l'art miniature sans activités commerciales ;
- aux clubs, associations et groupes de reconstitution historique ;

Le concours est organisé selon le système « Open » : récompenses non limitées, médailles or, argent, bronze ainsi que de nombreux prix.

Une attention particulière sera portée à la promotion. Elle se fera dans les revues spécialisées suisses et étrangères, par les clubs et associations, dans la presse nationale, par voie d'affiches ou autres moyens publicitaires ainsi que sur le « net ».

Les hôteliers de Payerne et de sa région ont consenti à des conditions spéciales pour accueillir exposants et visiteurs. Aussi les organisateurs disposent-ils de chambres de 2 à 3 lits à CHF 65.- (env. € 54.-) par personne et par nuit, avec petit déjeuner (minimum 2 nuits).

(Chambre à 1 lit : suppl. CHF 15.-, (env. € 12.-)

Ils disposent encore de place dans les dortoirs de la protection civile : CHF 15.- (env. € 12.-) ainsi que de quelques chambres dans des gîtes ruraux : CHF 35.- à 45.- (env. € 29.- / 37.-) par pers. L'attribution se fera dans l'ordre de réception des réservations.

Les organisateurs espèrent rencontrer un large intérêt tant auprès des artisans, commerçants spécialisés et collectionneurs que du public, de sorte qu'ils puissent perpétuer cette manifestation.

Informations : « **Eurominiatures 2012** » p.a. Jean-Paul Schulé, secrétaire général,
Sentier de la Vignette 3, CH -1530 PAYERNE
Tél + Fax ++41 26 660 38 48, Portable ++41 79 417 417 7
Courriel : secretaire@arpfam.com

« Eurominiatures 2012 »

Halle des Fêtes de
PAYERNE, les 26, 27 et 28 mai 2012

Règlement d'Exposition

Art.1 Organisation

L'Association Romande pour la Promotion de la Figurine et de l'Art Miniature (ARPFAM), ci-après l'organisateur, met sur pied à la Halle des fêtes de PAYERNE, les 26, 27 et 28 mai 2012, « Eurominiatures 2012 ».

Cette manifestation est ouverte aux artisans et commerces spécialisés dans la création, la vente de figurines, de maquettes ou d'autres formes d'art miniature, ainsi qu'aux collectionneurs, clubs, musées et associations de reconstitution historique.

Art. 2 Inscription

2.1. Chaque candidat désirant exposer en fera la demande à l'organisateur (ARPFAM) au moyen du bulletin d'inscription annexé au dossier « Eurominiatures 2012 ».

2.2. L'organisateur a seul qualité pour accepter les candidats exposants et pour procéder à la répartition des emplacements. Il se réserve le droit de refuser toute demande qui ne correspond pas à l'esprit de la manifestation.

2.3. Les exposants s'engagent à se conformer aux dispositions du présent règlement ainsi qu'aux décisions de l'organisateur. Celles-ci sont sans appel.

2.4. Les candidats exposants mentionneront sur leur bulletin d'inscription la nature des produits qu'ils veulent exposer ou vendre.

Art. 3 Horaires de la Manifestation

3.1. « Eurominiatures 2012 » se déroulera sur 3 jours avec l'horaire suivant :

samedi	26 mai	de 13 h. à 20 h.
dimanche	27 mai	de 10 h. à 18 h.
lundi	28 mai	de 10 h. à 17 h.

3.2. Les exposants sont admis dans la Halle des Fêtes 1 h avant l'ouverture au public.

3.3. Les exposants s'engagent à **ne pas démonter leur stand avant la fin de la manifestation.**

Art. 4 Infrastructure et Emplacements

4.1. L'organisateur met à disposition des exposants des tables en principe de 180 x 80 cm en laissant un dégagement en profondeur de 120 cm, soit env. 3.6 m² par table louée.

4.2. Il ne sera pas monté de paroi.

4.3. Les exposants s'engagent à respecter les surfaces attribuées et à ne pas empiéter sur les tables voisines ainsi que sur les couloirs réservés au public.

Art. 5 Installation et Evacuation des Marchandises Exposées

5.1. La marchandise pourra être mise en place le vendredi 25 mai de 13 h.30 à 20 h.30 ainsi que le samedi 26 mai de 07 h. à 12 h. au plus tard.

5.2. La marchandise sera enlevée le lundi 28 **dès 17 h.** ou le mardi 29 mai de 08 h. à 12 h.

Art. 6 Conditions Financières

6.1. Le tarif de location est CHF 180.- (150 € env..) pour la première table y compris les taxes et de CHF 100.- (83 € env..) pour les tables suivantes.

6.2. Le montant de la location est payable à réception de la facture qui fait office de confirmation d'inscription, mais dans tous les cas avant la manifestation.

6.3. Le prix de la location par table comprend :

- la location d'une surface d'env. 3.60 m2 avec une chaise,
- la surveillance en dehors des heures d'ouverture,
- la promotion et la publicité,
- la remise de matériel promotionnel,
- l'impression des noms et /ou raisons sociales des exposants dans un livret de présentation de la manifestation distribué gratuitement aux visiteurs.

Art. 7 Résiliation

Si l'exposant se retire après le paiement et la confirmation de son inscription, le montant de la location sera remboursé comme suit :

- 50% 50 jours avant l'ouverture,
- 25% du 49ème au 25ème jours avant l'ouverture,
- le montant total sera acquis à l'organisateur dès le 26ème jour avant l'ouverture.

Art. 8 Assurances

8.1. Les marchandises et les objets propriété de l'exposant doivent être assurés par lui-même pour le transport, contre l'incendie, les dégâts d'eau, le vol et la responsabilité civile

Art.9 Responsabilité

En cas de sinistre, tout dommage causé aux marchandises et objets présentés par l'exposant est supporté par ce dernier. L'organisateur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Art. 10 Surveillance

10.1. En dehors des heures d'ouverture, l'exposition sera surveillée et gardée. L'accès des locaux est interdit en dehors des horaires.

10.2. La surveillance sera effective dès le vendredi 21 mai à 20 h.30 au mardi matin 25 mai à 08h.00.

Art. 11 Conditions de Vente

11.1. Les exposants sont tenus de se conformer aux dispositions légales en vigueur régissant la vente en général et celle de certains produits en particulier.

11.2. Tous les prix seront affichés en CHF et en Euros.

11.3. Dans le canton de Vaud, la vente à l'emporter est soumise à un permis temporaire dont le prix est compris dans la location de la première table.

L'organisateur se charge d'adresser une demande globale pour tous les exposants faisant de la commercialisation à l'autorité compétente.

Art. 12 Nettoyage

Les emballages vides et autres déchets seront évacués par les soins des exposants.
Des containers seront à disposition à l'extérieur de la Halle des Fêtes.


Art. 13 Dispositions Finales

13.1. Si, par suite de circonstances d'ordre politique, économique ou en cas de force majeure, « Eurominiatures 2012 » ne pouvait avoir lieu, les exposants ne pourront prétendre à aucune indemnité. Toutefois, tout ou partie du montant de la location versée pourra leur être remboursé, si, après paiement de tous les frais engagés par l'organisateur de la manifestation, il reste encore des fonds disponibles. Ces fonds seront répartis au prorata de la surface réservée.

13.2. La version française du présent règlement fait foi en cas de difficulté liée à son interprétation ou à son exécution. Les parties déclarent accepter l'application du droit suisse et faire élection du domicile attributif de juridiction au greffe du Tribunal du District de Payerne.

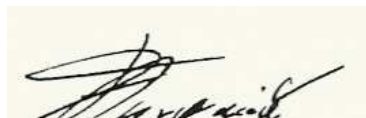
« Eurominiatures 2012 »

Le secrétaire général



J.-P. Schulé

Le président :



F. Durgniat

« Eurominiatures 2012 »

Bulletin de participation pour créateurs, artisans, commerçants, collectionneurs et particuliers avec activité commerciale

Raison sociale :

Adresse :

No postal : Lieu :

Tél: Fax :

E-mail :

Personne responsable:

désire participer à “**Eurominiatures 2012**” en réservant :

nombre de tables : de 180 cm x 80 cm au prix de **CHF 180.-** (€ 150 env.-) pour la première table et de **CHF 100.-** (€ 83.- env.) pour les suivantes, avec dégagement d’env. 1.20 m sur l’arrière.

- souhaite obtenir un raccordement électrique au prix de **CHF 20.-** (€ 16,50 env.)
N.B. Ne pas oublier un adaptateur pour les prises suisses.)

Il a pris note que le prix de la location du stand ainsi que, le cas échéant, celui du raccordement électrique et seront acquittés à la réception de la facture de l’organisateur par virement bancaire, virement postal ou mandat de poste international.
La taxe pour le raccordement électrique sera perçue sur place.

Dans la mesure du possible les exposants-commerçants disposeront d’une paroi murale derrière leur stand et, en principe, ils seront groupés dans le même secteur de l’exposition. Les emplacements seront attribués dans l’ordre d’inscription.

Par son inscription, l’exposant déclare se conformer au règlement d’exposition pour « Eurominiatures 2012 »

Lieu et date :

Sceau / Signature :

.....

Bulletin à retourner pour le **1er mars 2012** à « Eurominiatures 2012 », p.a. J.-P. Schulé,
Sentier de la Vignette 3, CH 1530 PAYERNE.

Fax ++41 26 660 38 48 **E-mail:** secretaire@arpfam.com

« Eurominiatures 2012 »

Bulletin de participation pour clubs, musées, groupes de reconstitution historique, jeux de stratégie ou exposants sans activité commerciale

Raison sociale :

Adresse :

No postal : Lieu :

Tél: Fax:

E-mail:

Personne responsable :

participera à «**Eurominiatures 2012**» et réserve un emplacement **gratuit** d'env.10-12 m2 (possibilité de bénéficier d'une surface plus grande sur demande.)

- souhaite obtenir un raccordement électrique
Ne pas oublier de prendre un **adaptateur** aux prises suisses.

Par son inscription, l'exposant déclare se conformer au règlement d'exposition pour « Eurominiatures 2012 ».

Lieu et date :

Sceau /Signature :

.....

« Eurominiatures 2012 »

Payerne (Switzerland) 26, 27, 28. 05. 2012

Réservation de Logement – Unterkunft Reservierung Accommodation Reservation

Nom / Name / Surname :

Prénom / Vorname / First Name :

Adresse / Address :

No postal / PLZ / Postal Code :

Localité / Ort / Town :

Tel : Fax :

Je désire réserver / Ich möchte reservieren / I wish to reserve /

- **Hôtels** : chambre(s) à 2 lits / Doppelzimmer / double room (twin beds)
CHF 65.- / env. € 54.-, pro pers. / incl. petit déj., Frühstück, breakfast
Minimum 2 nuits / 2 Nächte / 2 nights

..... chambre(s) à 1 lit/ Einzelzim. / single room : + CHF 15.- / env. € 12.-

- **Abris de protection civile / Zivilschutzraum / civil defence shelter** : CHF 15.- / env. € 12.-
Prendre sac de couchage / Schlafsack mitnehmen / take sleeping-bag

Nombre de personne(s) / Anzahl Personen / number of persons

Gîtes ruraux / Zimmer auf dem Lande / B. and B. : CHF 35 à 45.- (env. € 29.- / 37.-pro
pers. (chambres / Zimmer / rooms : 2 / 3 lits / Betten / bed
nombre de personnes / Anzahl Personen / number of persons :

du / vom / from : au / bis / to :

Réservation dans l'ordre des inscriptions / Reservierung nach Posteingang / Rooms
assigned on a first come, first served basis

Lieu et date / Ort u. Datum / Town a. date :

Signature / Unterschrift :

**A retourner pour le 15.04 2012 à / Zurückzusenden bis 15.04.2012 zu / To be returned
until 15.04.2012 to** « Eurominiatures 2012 », c/o J.-P. Schulé, Sentier de la Vignette 3,
CH 1530 PAYERNE. **Fax** ++41 26 660 38 48 **E-mail:** secretaire@arpfam.com

« Eurominiatures 2012 »

Payerne (Switzerland) 26, 27 et 28.05. 2012

***Veillez établir les badges suivants / Bitte folgende Festabzeichen herstellen /
Please, prepare the following badges***

Raison sociale/ Firma/ Company :

Nom/ Name :

Prénom/ Vorname/ First Name :

Fonction/ in Funktion als / Acts as :

Raison sociale/ Firma/ Company :

Nom/ Name :

Prénom/ Vorname/ First Name :

Fonction/ in Funktion als / Acts as :

Raison sociale/ Firma/ Company :

Nom/ Name :

Prénom/ Vorname/ First Name :

Fonction/ in Funktion als / Acts as :

Raison sociale/ Firma/ Company :

Nom/ Name :

Prénom/ Vorname/ First Name :

Fonction/ in Funktion als / Acts as :

**Les badges servent de laissez-passer/ die Festabzeichen sind als Eintrittskarte gültig/ the
badges allow free access**

Lieu et date/ Ort u. Datum/ Town a. date :

Signature / Unterschrift :

**A retourner pour le 15 .03. 2012 à / Zurückzusenden bis 15.03.2012 zu / To be returned until
15.03.2012 to « Eurominiatures 2012 », c/o J.-P. Schulé, Sentier de la Vignette 3,
CH 1530 PAYERNE. Fax ++41 26 660 38 48 E-mail: secretaire@arpfam.com**